

Les répercussions des droits de douane imposés par le gouvernement canadien

Je vous écris aujourd'hui en tant qu'associé directeur de LZB Enterprises Ltd. dba La-Z-Boy Furniture Galleries, dans le Grand Vancouver, pour expliquer les effets que les récents droits de douane imposés sur les produits en provenance des États-Unis ont sur mon entreprise, et pour vous encourager à exercer des pressions sur nos représentants commerciaux en vue de mettre fin à ce différend le plus rapidement possible.

La-Z-Boy a toujours été considérée comme une marque américaine. Cependant, notre entreprise est entièrement détenue et exploitée par des intérêts canadiens. En effet, j'exploite ma concession dans le Grand Vancouver depuis 17 ans. Nous employons actuellement 80 travailleurs canadiens dans nos quatre magasins de vente au détail et nos entrepôts. Nous cherchons aussi activement à prendre de l'expansion, ce qui mènerait à l'embauche de beaucoup d'autres Canadiens. Notre entreprise emploie également de nombreux autres fournisseurs de service qui lui fournissent des services essentiels. De plus, ces fournisseurs emploient eux aussi un grand nombre de Canadiens, tant dans la région de Vancouver que dans l'ensemble du pays. Toutes ces familles canadiennes subissent les contrecoups des droits de douane de 10 % imposés sur 85 % des produits que nous vendons.

Nous avons l'obligation contractuelle d'acheter nos produits auprès de La-Z-Boy, de ses compagnies affiliées et des fournisseurs tiers approuvés. À l'heure actuelle, nous achetons des produits auprès du plus grand nombre possible de fournisseurs canadiens, mais ces possibilités se limitent à des articles de décoration et à quelques meubles de salle à manger. Notre principale gamme de produits consiste en des meubles La-Z-Boy, tels que des canapés rembourrés, des causeuses, des canapés d'angle et, bien sûr, l'emblématique fauteuil inclinable La-Z-Boy. Ces articles, qui sont responsables de 85 % de nos ventes, sont maintenant assujettis aux droits de douane de 10 % qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet. Je n'ai pas la possibilité d'acheter ces produits auprès de fournisseurs canadiens. L'imposition de droits de douane de 10 % a déjà des effets dévastateurs sur notre entreprise. J'ai commandé des produits d'une valeur de 495 000 \$ US chez La-Z-Boy. Malheureusement, ces produits n'ont pas pu être livrés avant le 1^{er} juillet. Ils ont donc été assujettis

aux droits de douane. Ces produits ont été vendus à des clients au cours des 12 dernières semaines. J'ai donc l'obligation contractuelle de les livrer à mes clients au prix convenu. Je vais subir des coûts non recouvrables de plus de 65 000 \$ CAN. Il s'agit là d'un énorme fardeau que mon entreprise est obligée d'assumer. À l'avenir, je devrai augmenter les prix, ce qui nuira à mes clients, et songer à éliminer des postes, car une augmentation des prix se traduit toujours par une réduction des ventes. Si je ne prends pas ces mesures, je cours le risque de perdre complètement mon entreprise, ce qui mettrait au chômage mes 80 employés et les employés de bon nombre de nos partenaires commerciaux. Au lieu de prendre de l'expansion et d'embaucher davantage de Canadiens, j'envisage maintenant la possibilité bien réelle de procéder à des compressions et de réduire mon effectif. Ce ne serait souhaitable ni pour moi ni pour le gouvernement du Canada.

Je réclame votre aide pour résoudre le problème actuel des droits de douane. J'aimerais que le gouvernement du Canada reconsidère sa décision d'imposer des droits de douane et cherche plutôt des solutions plus productives pour régler nos différends commerciaux avec les États-Unis. Je félicite néanmoins le gouvernement des mesures qu'il a prises pour aider les entreprises des industries de l'acier et de l'aluminium à surmonter les effets des lourds droits de douane avec lesquels ils doivent composer. Je vous demanderais donc d'envisager d'offrir le même genre d'aide à mon entreprise et à des entreprises similaires. Tout comme les entreprises des industries de l'acier et de l'aluminium, nous employons des travailleurs canadiens, et nous n'avons pas la possibilité d'acheter des produits qui ne sont pas assujettis à ces droits de douane.